

N°117

Janvier 2022

Caen Handi info



Caen Handi Info**Revue de presse non exhaustive
sur l'actualité du handicap**

réalisée par la Mission ville handicap
du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

SOMMAIRE

p.3

SANTÉ

p.4

ENFANCE ET SCOLARITÉ

p.4

VIE PROFESSIONNELLE

p.4

ALLOCATIONS

p.5

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

p.5

VIE SOCIALE

p.8

ASSOCIATIONS

SANTE

A l'occasion de la Journée Internationale des Maladies Rares 2022, le service génétique du CHU de Caen et la filière AnDDI-Rares organisent une journée d'échange et d'information, **le vendredi 4 mars 2022, de 9h30 à 17h, au MoHo**, 2 rue de la Gare à Caen.

Cette journée est ouverte au grand public, aux familles de patients, aux professionnels de santé, aux associations concernées par les maladies rares.

Une exposition photos "(CO) ERRANCE, une histoire de diagnostic", réalisée par l'artiste Djamilia Beldjoudi-Câlin y sera visible.

Entrée libre.

Contact : CHU de Caen, service de Génétique, Kara Ranguin. Tél : 02 31 27 21 57. Email : ranquin-k@chu-caen.fr

Délégation régionale Normandie Alliance maladies rares : Nicole Delperie. Tél : 06 73 74 09 29. Email : nicole.delperie@orange.fr

Repérage précoce des écarts inhabituels de développement chez les enfants de 0 à 3 ans : un livret pédagogique à disposition des professionnels et des parents

Elaboré par un groupe de travail associant la Caisse nationale des affaires familiales (CNAF), des parents et les principaux acteurs du secteur de la petite enfance, la délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) a publié un livret pédagogique afin d'aider professionnels et familles à identifier, le plus tôt possible, un TND chez un enfant de moins de trois ans.

Le document est composé de cinq grilles d'observation à remplir en fonction de l'âge de l'enfant (6, 12, 18, 24 et 36 mois).

Après l'avoir complété, les parents sont invités à montrer ce livret à leur médecin qui procédera aux examens et bilans nécessaires et pourra adresser l'enfant, si besoin, vers le professionnel compétent.

[Livret repérage professionnel petite enfance 060122.pdf \(handicap.gouv.fr\)](#)

La Ville de Caen lance un **Appel à Propositions d'Actions de Santé (APAS)** dans le cadre de son Contrat local de santé (CLS) 2019 -2023, ouvert **jusqu'au 28 mars 2022**.

L'APAS permet de financer des actions valorisant des **initiatives et projets innovants en santé** et concernant **quatre thématiques** :

- agir pour un environnement favorable à la santé ;
- améliorer l'accès aux soins et à la santé ;
- améliorer la santé mentale et le bien-être psychique des habitants ;
- faciliter l'accès à une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique régulière.

Par ailleurs, avec la survenue de la crise sanitaire, la Ville a établi un point de situation qui a permis de mesurer les **impacts de la crise sanitaire sur la santé mentale** des caennais. C'est pourquoi les projets déposés dans le cadre de l'APAS qui répondront à cette problématique seront étudiés avec une plus grande attention.

Pour plus de renseignements : [Appel à propositions d'actions de santé 2022 | Caen.fr](#)

Le service de Prévention Sanitaire se tient à disposition des porteurs de projets souhaitant disposer d'un accompagnement méthodologique.

Contact : Ville de Caen - Direction Santé Risques Salubrité : accueil-hygiene@caen.fr

ENFANCE ET SCOLARITE

Un numéro vert unique « Information école inclusive », le 0 805 805 110, permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap École.

Ce numéro vert est ouvert toute l'année, y compris durant l'été, pour sécuriser les parents en amont de la rentrée scolaire. Des réponses immédiates peuvent être apportées aux familles. Si les réponses nécessitent une recherche ou une prise d'information plus précise auprès de personnes qui connaissent la situation de l'élève, les familles sont rappelées sous 24 heures.

Le numéro de la cellule nationale Aide Handicap École reste actif (0 800 730 123) dans la mesure où ce numéro vert est accessible aux personnes sourdes et malentendantes (du lundi au vendredi de 9h à 17h).

<http://www.calvados.gouv.fr/information-ecole-inclusive-ecouter-soutenir-et-a10091.html>

VIE PROFESSIONNELLE

► Le CDD « Tremplin » pour les travailleurs handicapés

(ASH, 7/01/2022, p 16-19) - Réf: III- Généralités

Ce dossier fait le point sur le dispositif du contrat à durée déterminée "Tremplin", expérimenté depuis 2018 et qui prendra fin le 31 décembre 2022.

Afin de favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap vers des employeurs privés ou publics, le CDD « Tremplin » est un contrat de 4 à 24 mois, aidé par l'Etat, conclu entre une entreprise adaptée volontaire et un travailleur handicapé qui peut bénéficier d'une formation qualifiante et d'un accompagnement individualisé.

A cette date, un rapport final doit être présenté par le gouvernement au Parlement, afin d'évaluer l'impact de ce dispositif sur l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés, sur les formations suivies et sur les conséquences sur les finances publiques.

L'Observatoire de l'emploi et du handicap de l'Agefiph, a publié un document intitulé « **Numérique : emploi et handicap** » qui présente les métiers du numérique pour les personnes en situation de handicap.

www.agefiph.fr/Etude_EmploiEtNumerique_25janvier2022.pdf

ALLOCATIONS

► La prestation de compensation du handicap

(ASH, 21/01/2022, p 16-20) - Réf: IV- 7

Ce dossier fait le point sur la prestation de compensation du handicap (PCH) mis en place par la loi « handicap » du 11 février 2005 : définition et types d'aides concernées, critères d'éligibilité, taux de prise en charge et montants maximaux, durée de l'attribution.

Il présente également l'évolution intervenue en 2021 avec la mise en place de la PCH « parentalité » permettant aux parents en situation de handicap de percevoir une aide financière pour la prise en charge des besoins relatifs aux actes quotidiens liés à la parentalité (aide humaine et forfait aides techniques).

Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées :
caen.fr/lesprestationsauxpersonneshandicapées.pdf

DROIT DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a mis en place l'**Observatoire de l'accessibilité des campagnes électorales et des scrutins de 2022** (élections présidentielle et législatives). Des volontaires membres du CNCPH sont chargés d'observer ce qui se fait en matière d'accessibilité électorale (lieux de réunion publiques, médias, sites internet et réseaux sociaux, programmes et professions de foi...) selon les différents types de handicaps.

Quelques territoires feront l'objet d'une analyse poussée : Pas-de-Calais, Loire-Atlantique, Paris, Seine-Saint-Denis, Calvados, La Réunion, Marseille, Creuse et Lyon.

[Observatoire de l'accessibilité des campagnes électorales et des scrutins de 2022 – cncph.fr](http://observatoire.de.l.accessibilite.des.campagnes.electorales.et.des.scrutins.de.2022.cncph.fr)

VIE SOCIALE

MAINTIEN A DOMICILE

Création d'un tarif plancher pour la tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad)

Créé par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2022, le tarif horaire plancher effectif depuis le 1er janvier est fixé à 22 euros.

Si ce montant est inférieur au coût de revient, évalué à 24 € de l'heure, la LFSS prévoit qu'une « dotation qualité » pourra venir s'y ajouter, à partir de septembre 2022, pour les Saad ayant conclu avec le président du conseil départemental un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (Cpom).

S'agissant de la prestation de compensation du handicap (PCH), l'arrêté du 30 décembre 2021 prévoit que le montant de l'élément « aide humaine » de la PCH ne peut être inférieur à 22 €.

www.legifrance.gouv.fr/LFSS23decembre2021

www.legifrance.gouv.fr/arrêtédu30decembre2021

ACCESSIBILITE

La Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) a publié les **Actes des 9emes Assises nationales de l'accessibilité** qui se sont déroulées à Paris en octobre 2021.

Thématiques abordées : usage et qualité d'usage dans les transports, usage et qualité d'usage des logements et des ERP, usage et qualité d'usage en voirie et dans les espaces publics et des destinations touristiques, installation de l'Observatoire de l'accessibilité des chiens guides d'aveugles et chiens d'assistance (OBAC).

[DMA- 2021- Actes 9e assises accessibilité.pdf](http://DMA-2021-Actes9eassisesaccessibilite.pdf)

LOISIRS ET CULTURE

► **Mondeville. Les élèves sont sensibilisés au handisport**

Ouest-France, 31 janvier 2022 – Réf : VI- 3.3.5

Dans le cadre de la semaine olympique et paralympique qui a eu lieu en janvier dans toute la France, une manifestation a réuni près de 80 élèves du Lycée Jules-Verne et de l'EREA Yvonne-Guégan sur les installations sportives du stade Pierre-Lafond à Mondeville.

A cette occasion, une sensibilisation au handisport était programmée avec des mises en situation pour une dizaine d'activités sportives (boccia, volley assis, tennis de table en fauteuil, torball...).

Le musée des Beaux-Arts de Caen organise le **samedi 26 février 2022 à 11 h 15**, une visite descriptive adaptée pour les publics aveugles et malvoyants intitulée « Journal intime, journal public » autour de l'exposition de Stéphane Quoniam.

Cette visite peut être suivie par un public voyant. Durée : 1 h Tarif : 4 €.

Réservation : mba-reservation@caen.fr

<http://mba.caen.fr/evenement/visite-descriptive>

Le Frac Normandie organise une **visite de ses locaux, commentée en langue des signes française (LSF)**, intitulée « Le tour du propriétaire » le **samedi 26 février 2022 à 15h**, 7 bis rue Neuve Bourg l'Abbé à Caen.

Gratuit, sur réservation (au plus tard 24h avant la visite).

Contact et réservation : SMS : 06 81 46 64 50. Email : mediation@fracnormandiecaen.fr

Tél : 02 31 93 09 00.

[handicap | Frac Normandie Caen](#)

La Comédie de Caen programme en mars deux spectacles accessibles au **Théâtre des Cordes**, 32 rue des Cordes à Caen :

- en audiodescription, le **vendredi 4 mars 2022 à 20h**: Sentinelles de Jean-François Sivadier (durée : 2h) ;

- en LSF, le **jeudi 24 mars 2022 à 14h** : La petite fille qui disait non (spectacle jeune public, à partir de 7 ans).

Contact : Comédie de Caen, référente accessibilité : Agathe Caron. Email : agathe.caron@comediecaen.fr.

Tél : 06 10 81 25 70

www.comediedecaen.com/avec-vous/accessibilite

Le 9ème Festival international du cirque se tiendra du **14 mars au 20 mars 2022** sous chapiteau à **Bayeux**.

Trois représentations seront proposées **en audio-description** le **mercredi 16 mars à 14h**, le **jeudi 17 mars à 19h** et le **samedi 19 mars à 17h**.

Des places au **tarif préférentiel de 11€ pour les personnes déficientes visuelles et leurs accompagnateurs** sont proposées par l'audio- descriptrice, Elisabeth Martin-Chabot.

Contact : Elisabeth Martin-Chabot, tél : 06 18 00 37 55 ou elisabeth.martinchabot@laposte.net

www.ecouterlimage.com

Le Théâtre de Caen propose, en audiodescription pour le public en situation de handicap visuel, la pièce de théâtre « La Machine de Turing », **le dimanche 20 mars 2022 à 17h**.

Une visite tactile du décor est programmée à **15h45**, sur réservation.

Des places sont réservées pour les spectateurs en situation de handicap visuel, accompagnés ou non d'un chien guide, jusqu'au samedi 12 mars inclus, dans la limite des places disponibles.

<http://theatre.caen.fr/spectacle/la-machine-de-turing>

Contact : Florence Forti, responsable de l'accueil et des relations avec les publics. Tél : 06 18 99 90 64.

Email : f.forti@caen.fr

MOYENS DE COMMUNICATION

Accessibilité téléphonique : une solution universelle à l'horizon 2024 pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques

À l'occasion du comité interministériel du handicap du 3 février 2022, **un rapport sur l'accessibilité téléphonique adaptée aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques** a été remis au Premier ministre.

Aujourd'hui, l'accessibilité téléphonique n'est pas homogène entre les différents services publics et privés et reste complexe d'utilisation pour les usagers.

Ce rapport propose la mise en œuvre d'une solution universelle de l'accessibilité téléphonique à **l'horizon 2024** : elle permettrait aux personnes concernées de pouvoir appeler et de recevoir des appels **sans distinction d'interlocuteur**, grâce à une interprétation en direct en langue des signes française ou en langage parlé complété, ou encore à une transcription texte.

L'utilisateur pourrait recourir au fournisseur de solutions d'accessibilité de son choix, sous réserve que les solutions qu'il propose répondent à un cahier des charges donné. Le fournisseur serait alors rémunéré en conséquence.

Enfin, cette solution universelle serait dotée d'une gouvernance associant représentants d'usagers, opérateurs, services publics et grandes entreprises.

En attendant la mise en place de cette solution universelle, plusieurs actions sont recommandées afin d'améliorer la situation existante en matière d'accessibilité téléphonique :

- l'élaboration d'un annuaire des services publics et privés d'ores et déjà accessibles, pour simplifier les parcours d'appel des utilisateurs et désengorger le centre relais téléphonique (CRT) ;
- la publication d'un « plan métiers » de l'accessibilité téléphonique en avril 2022, afin de satisfaire les besoins en matière de ressources humaines ;
- le renforcement de la responsabilité qui incombe aux grandes entreprises, avec notamment la publication de la liste des entreprises ne respectant pas leur obligation d'accessibilité, voire la mise en œuvre de sanctions dans un second temps ;
- le lancement d'une première étape de développement d'une solution adaptée aux personnes aphasiques, qui sera opérationnelle en 2023.

Les Ministres s'engagent enfin à rechercher à brève échéance la conclusion d'un accord avec les opérateurs du centre relais téléphonique permettant de garantir la prise en charge des appels à destination des services publics qui ne se seraient pas déjà mis en conformité en proposant une solution d'accessibilité.

[Accessibilité téléphonique : pour un choc de simplification, Rapport de la mission de préfiguration d'une solution universelle](#)

POLITIQUE DU HANDICAP

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a récemment publié la 5^{ème} édition du **Baromètre des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** qui mesure les activités des MDPH (concernant les droits sans limitation de durée, la scolarisation des enfants handicapés, la durée de traitements des demandes, l'intensité de l'activité des MDPH) et la perception des personnes handicapées et de leurs proches sur celles-ci.

Cette nouvelle édition couvre la période allant de juillet à septembre 2021.

www.cnsa.fr/barometre-des-maisons-departementales-des-personnes-handicapees

ASSOCIATIONS

Dans le cadre de son **projet « défi voile »** inauguré en octobre 2021, l'**association Valentin Haüy Caen Calvados** recherche dix personnes déficientes visuelles (hommes ou femmes) entre 18 et 50 ans pour composer **deux équipages naviguant en autonomie sur un voilier sportif**.

L'association propose à ces futurs équipiers des cours collectifs gratuits dispensés par un moniteur diplômé d'état du Caen Yacht Club.

L'équipement complet de voile est offert par Décathlon Mondeville et sera remis à chaque équipier sélectionné.

Le « défi voile » se prolongera jusqu'en 2025 avec comme aboutissement un tour de France à la voile au départ de Caen, à l'occasion de son millénaire.

Contact : Association Valentin Haüy Caen, 5 rue Roger Bastion, 14000 Caen. Tél : 02 31 85 71 57.

Email : comite.caen@avh.asso.fr

A CONSULTER A LA MISSION VILLE HANDICAP

Etre Handicap Information (n°167- Hiver 2021)

Dossier : Aidons les salariés aidants.

Faire Face (n°777- Janvier/Février 2022)

Dossier : Dossier minimum vieillesse : l'Aspa pas à pas

Faire Face (n°778- Mars/Avril 2022)

Dossier : Dossier sclérose en plaques : regarder devant soi.

Renseignements HANDICAP

La Mission ville handicap vous offre 3 solutions :

Notre site internet : www.caen.fr, rubrique Handicap
[Le guide Handicap](#), des listes d'associations et de services, des informations sur l'accessibilité, ...

En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux de la Mission ville handicap):

- > Des articles signalés dans la revue de presse ;
- > Des ouvrages ;
- > Des revues :
 - *Etre Handicap Information* (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
 - *Faire Face* (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF).
- > Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

Par téléphone : 02 31 15 38 56 ou 02 31 15 59 75

Permanence :

- Mardi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 10h30 à 12h00

CCAS de CAEN Mission ville handicap

9, rue de l'Engannerie - CAEN
missionvillehandicap@caen.fr

Accès

Tram : arrêt Bernières (lignes T1, T2 et T3)
Bus : arrêts Saint-Jean Eglise ou Bernières